



L'ECLF à la Schwarztarstrasse. Photo: © Claude Egger



Aldo Dalla Piazza  
Photo: DR



Michel Cléménçon  
Photo: © Christine Werlé

# LA NOUVELLE BATAILLE DE L'ÉCOLE CANTONALE DE LANGUE FRANÇAISE DE BERNE (ECLF)

Fondée en 1944 à l'initiative de la communauté romande, l'École cantonale de langue française de Berne (ECLF) a dû se battre pendant des décennies pour pouvoir exister. C'est seulement en 1982, quand elle a été cantonalisée, que l'école a enfin pu respirer. Mais son avenir s'annonce à nouveau chahuté avec la révision de la loi fédérale sur son subventionnement.

Le Conseil fédéral entend réviser la loi fédérale concernant le subventionnement de l'École cantonale de langue française de Berne (ECLF). Il a ouvert en début d'année une consultation publique sur le projet de loi qui court jusqu'au 23 avril 2021. Ce sont des raisons d'adéquation aux dispositions du droit fédéral qui ont motivé sa décision. « La Confédération a constaté que la loi fédérale concernant l'allocation de subventions à l'ECLF de 1981 n'était plus conforme aux dispositions du droit fédéral et aux procédures actuelles en matière de subventions », explique Tiziana Fantini, responsable de projet communication au Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). « De plus, la loi en vigueur se fonde sur un article constitutionnel qui n'existe plus. Une révision de la loi fédérale s'impose afin de remédier aux défauts constatés. »

L'ECLF est sous la responsabilité du canton de Berne, qui contribue aux coûts

d'exploitation à hauteur de 75%, les 25% restant étant à charge de la Confédération. Ce soutien fédéral s'est monté à quelque 1,3 million de francs en 2020. Il a pour but de permettre aux enfants du personnel non germanophone de l'administration fédérale et d'organisations dont l'existence sert la Confédération d'effectuer leur scolarité en français à Berne.

La Confédération assure que son soutien financier n'est pas remis en cause par la révision de la loi. « Le Conseil fédéral entend maintenir le niveau des aides financières de la Confédération à 25% des coûts d'exploitation de l'école », affirme Tiziana Fantini. « L'ECLF favorise le plurilinguisme, un aspect fondamental pour la Confédération. »

## Une responsabilité commune mise en danger

Malgré ces garanties, le canton de Berne devrait s'opposer à la révision de la loi sous

la forme proposée. « À l'origine, l'ECLF a été créée conjointement par la Confédération, le canton de Berne, la ville de Berne et la Société de l'École de Langue Française parce que les partenaires avaient un intérêt commun : concrétiser la cohésion nationale dans la capitale fédérale », explique Aldo Dalla Piazza, secrétaire général adjoint à la Direction de l'Instruction publique du canton de Berne. « C'est dans ce sens que le canton a accepté de rendre cette école publique et cantonale. C'est pourquoi la responsabilité commune doit rester, selon nous. Or, avec la révision de la loi, la Confédération entend se désengager de cette responsabilité commune », affirme-t-il.

Subtil, le problème viendrait des termes techniques utilisés dans le projet de loi : on parle ici de « subvention » à une institution cantonale bernoise et non pas de « contribution » à une institution portée en commun. De plus, dans

## IMPRESSUM

**Courrier**  
de Berne  
Le magazine des francophones

Organe de l'Association romande et francophone de Berne et environs et

Prochaine parution: mercredi 14 avril 2021

Administration et annonces:  
Jean-Philippe Amstein  
Association romande et francophone de  
Berne et environs, 3000 Berne  
admin@courrierdeberne.ch, annonces@courrierdeberne.ch  
T 079 247 72 56

Dernier délai de commande d'annonces:  
vendredi 16 avril 2021

Mise en page:

## Rédaction\*

Christine Werlé, Roland Kallmann, Valérie Lobsiger,  
Nicolas Steinmann, Sid Ahmed Hammouch.  
Illustration: Anne Renaud  
christine.werle@courrierdeberne.ch

\* Les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Dernier délai de rédaction:  
mercredi 21 avril 2021

Impression et expédition:  
rubmedia AG, Seftigenstrasse 310, CH-3084 Wabern  
T 079 4122 5500

le texte, aucune référence n'est faite à la loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques (LLC). À terme, cela signifierait que la Confédération pourrait à tout moment modifier sa subvention et accroître son désengagement.

« La Confédération se retire en catimini, sans le dire de manière implicite. Ce n'est pas fair-play », déplore Aldo Dalla Piazza. « On ne sait pas si c'est intentionnel ou si c'est seulement maladroit. »

### Un ovni dans le paysage scolaire

Le directeur de l'ECLF, Michel Cléménçon, partage cet avis : « L'ECLF fonctionne bien ainsi. Si la révision de la loi est acceptée, le canton pourrait être moins motivé à conserver l'école. »

L'ECLF qui dispense un enseignement en langue française selon le plan d'études romand jusqu'au degré secondaire I, représente une exception dans le système scolaire. « C'est une école publique de langue française hors sol à Berne », tient à rappeler Michel Cléménçon. Or, normalement, une école à Berne devrait dépendre de la commune et enseigner en allemand selon le plan d'études Lehrplan 21.

### Des décennies de luttes

Si l'avenir de l'ECLF s'annonce mouvementé, son passé ne le fut pas moins. Fondée en 1944 sous l'impulsion du pasteur René Hemmeler et de membres de la communauté romande de Berne, réunis en une Société des Amis de l'École de Langue Française (SAELF, puis SELF), l'école dut se battre pour pouvoir exister. Sollicités pour leur aide, les autorités firent longtemps la sourde oreille. « Les débuts furent folkloriques ! », se rappelle Simone Schweizer, institutrice à l'ECLF de 1950 à 1993. « Pour que l'on puisse nous lancer, les cantons romands nous ont prêté le matériel. »

Installées à l'origine dans des appartements à la Schwarztorstrasse 5, les salles de classe étaient étroites, la cour de récréation pratiquement inexistante. « Ma salle de classe était si exigüe que je devais pousser mon bureau pour laisser les élèves entrer... Mais quelle époque formidable ! », mentionne Simone Schweizer en souriant. « Je me souviens que depuis mon pupitre, je ne voyais même pas toute la classe », renchérit Michel Cléménçon.

Pour que les fonctionnaires de la Confédération et du canton mettent leurs enfants à l'ECLF, il fallut faire du porte-à-porte. Les écolages exigés n'ont pas empêché de voir le nombre d'élèves augmenter. Au fil des ans, un jardin d'enfants fit

son apparition, puis de nouvelles classes du degré secondaire. L'école suscita par ailleurs la grogne d'une partie de la population bernoise. « Un groupe de Bernois publiait régulièrement des tribunes dans les journaux. Ils voulaient nous détruire », s'emporte Simone Schweizer.

### Les temps furent durs

Jusqu'à la cantonalisation de l'école en 1982, l'ECLF fut aux prises avec les pires difficultés financières. « Je me souviens d'un mois de décembre où l'on n'a pas pu être payés. On a tout de même reçu 250 francs pour acheter les cadeaux de Noël », poursuit Simone Schweizer. « Les institutrices et les instituteurs qui acceptaient de venir travailler à ces conditions n'avaient souvent même pas d'expérience professionnelle, mais tous défendaient l'école et étaient prêts à tous les sacrifices. »

Avec le temps, les interventions multiples des responsables de l'ECLF auprès des autorités finirent par porter leurs fruits. Certains appuis financiers, d'abord modérés, furent consentis. En 1962, le canton de Berne prit à sa charge le salaire des enseignants. Et en 1982, enfin, l'école devint publique et cantonale. En 1987, le canton vota un crédit pour la construction d'un nouveau bâtiment à la Jupiterstrasse. L'inauguration eut lieu en avril 1991.

### Les Français bien représentés

L'ECLF compte actuellement 340 élèves. Les Suisses constituent toujours la nationalité la plus représentée à l'école, juste devant les Français. « Les Sud-Américains scolarisent aussi systématiquement leurs enfants chez nous. De même que les Russes », note Michel Cléménçon. 40,8% des écoliers sont issus de familles directement liées à la Confédération, aux ambassades et aux organisations internationales. Après l'ECLF, plus de la moitié des élèves vont faire une maturité à Bienne ou à Berne (bilingue).

## 50 ans de suffrage féminin, 52 portraits

L'association Hommage 2021 a eu une jolie idée pour célébrer les 50 ans du droit de vote des femmes : dans le cadre d'une exposition en plein air à Berne, elle a placardé sur les façades de la Herrengasse, de la Münstergasse et de la Münster de 52 pionnières de la lutte pour l'égalité. On y découvre venues des quatre coins de Suisse, contemporaines ou p connues. Parmi elles, des Romandes au parcours atypique

La Fribourgeoise Jeanne Niquille (1894-1970) fut femmes à pouvoir étudier à l'université de sa ville. Dev l'État de Fribourg, elle portait un pantalon, était financ dante et resta célibataire pour ne pas perdre son emploi publique. La Valaisanne Hélène Rey (1819-1858) fut ac par les autorités parce qu'elle refusait toute tutelle mascul pas à la messe. Interdite de pratiquer son métier de sage battit jusqu'au bout pour faire reconnaître ses droits. D la Genevoise Ella Maillart (1903 - 1997) partit seule à l'Union soviétique, avec pour unique bagage un appare. dos! La Vaudoise Griséliadis Real (1929-2005), écrivain pour les droits des travailleuses du sexe. Elle fit scandale pour avoir été inhumée au cimetière des Rois à Genève. Gilberte Montavon (1896-1957), plus connue sous le n Courgenay », devint célèbre pour le réconfort qu'elle ap stationnés en Ajoie durant la Première Guerre mondiale. nombreuses productions cinématographiques et théâtra rare pour une femme, une place de l'agglomération bern nom. La Neuchâteloise Tilo Frey (1923 - 2008) eut égal honneur : Neuchâtel donna son nom à une rue en homm faveur de l'égalité salariale et à sa remarquable carrière.

À découvrir ces portraits, en couleurs, en noir et l ceau, on mesure tout le chemin parcouru vers l'égalité, qu'il a fallu à ces femmes pour vivre en dehors des norm. Une belle leçon d'histoire.

